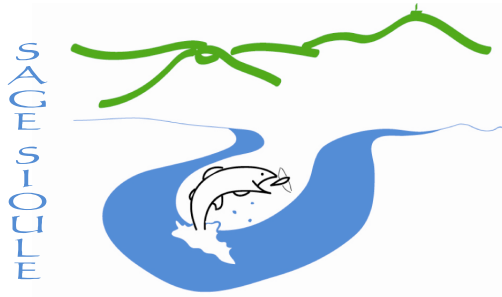


COMPTE RENDU

DU COMITE TECHNIQUE

DU 13 JANVIER 2009 A 14H00

A CHATEL GUYON



Présents : Melle FOURMARIER (Animatrice du SAGE Sioule), M. AMOR (Animateur du SAGE Allier-Aval), M. DATHEVON (Syndicat Mixte Vallée de la Veyre), Mme GUIMARD (PNR des Volcans), M. DESMOLLES (Fédération de la Pêche 63), M. LAGARRIGUE (ECOGEA), M. POMMIER (Syndicat intercommunale d'Assainissement de Riom), M. PICQ (DIREN Auvergne), M. SIMEON (Agence de l'eau Loire-Bretagne), M. PATURET (SMAT), Mme LENNE (DIREN Auvergne), Mme MICHALLAND (DDEA 63), Mme BRUGEL (ONEMA Direction Massif Central)

Excusés : Mme ROUAIRE (Conseillère Régionale), Mme MOLLON (Vice-présidente DU PNRV), M. ESCOBAR (Conseil Général du Puy-de-Dôme)

Melle FOURMARIER et M. AMOR remercient les personnes présentes et indiquent que le comité technique a été convoqué pour le rendu des études de la chaîne des Puys par le CETE et le BRGM pour le bilan prélèvement et ECOGEA pour les débits minima biologiques.

1. Présentation de l'étude du bilan prélèvement/ressources sur la Chaîne des Puys

L'étude a été difficile suite aux conditions climatiques défavorables. Cependant, les mesures ont pu être réalisées en septembre.

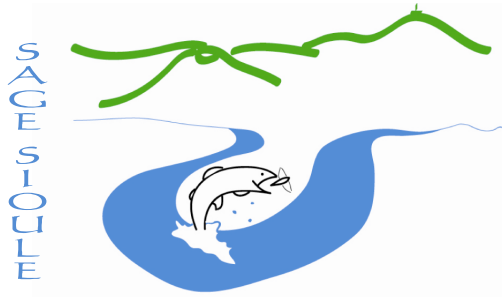
44 points de mesure sont réalisés et montrent que pour les sous-bassins versants de Volvic, Argnat, Nohanent-Durtol, Veyre, Chez Pierre, Côme-Louchadière et Mazayes, l'ensemble des écoulements a été pris en compte. Par contre, pour ceux de la Tiretaine et de l'Auzon il reste des incertitudes.

Un système de traçage chimique a été mis en place pour les mesures de débit à la sortie de Côme-Louchadière. Une difficulté de mesure à cause d'une pollution par des sels (peut-être des dépôts de sel pour les routes) a conduit le CETE à utiliser les données de température comme traçeur.

57 prélèvements ont été effectués sur la Chaîne des Puys dont 9 sur la façade ouest et 48 sur la façade est.

Il n'existe plus de prélèvement pour Louchadière depuis 2007.

Sur l'année 2008, les prélèvements constants totaux s'élèvent à 950l/s majoritairement sur les bassins de Volvic et de la Tiretaine.



92% des prélèvements sont utilisés pour l'AEP et 8% répartis à 99,8% pour l'embouteillage et 0,2% pour la blanchisserie du centre hospitalier de Sainte Marie.

Une question est soulevée concernant l'évaluation de la part d'eau consommable.

M. SIMEON répond que cela ne représente qu'environ 1%.

Concernant les prélèvements moyens par sous versants :

- Volvic : 255 l/s - 5 collectivités
- Argnat : 120 l/s - 4 collectivités
- Nohanent-Durtol : 63 l/s - 4 collectivités
- Tiretaine : 199 l/s - 3 collectivités
- Auzon : 19 l/s - 3 collectivités
- Veyre : 60 l/s - 2 collectivités
- Chez Pierre : 37 l/s - 7 collectivités
- Mazayes : 29 l/s - 2 collectivités
- Côte : 155 l/s - 2 collectivités
- Louchadière : 130 l/s avant 2007

Mme MICHALLAND indique que ces débits ne sont pas ceux indiqués dans les déclarations, ils sont moindres.

M. LIVET précise que ce sont seulement les prélèvements.

M. PICQ demande si tous les syndicats d'eau ont répondu à la demande d'informations pour cette étude.

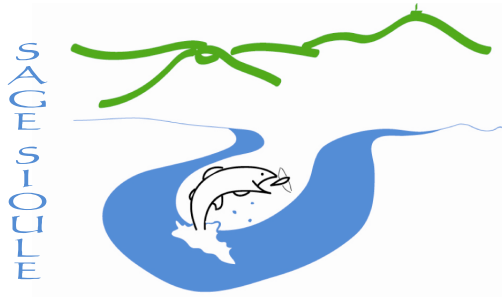
Mme BERTIN indique que oui. Néanmoins, les résultats pour chacun des prélèvements en 2008 restent modestes car 2008 a été une année assez pluvieuse.

M. PATURET demande s'il a été observé une diminution des prélèvements d'eau.

M. LIVET répond que les prélèvements ont peu varié.

M. PATURET remarque pour la station de Chez Pierre, une diminution des débits qui ne s'explique pas par une diminution des prélèvements.

M. LIVET répond que la diminution de Chez Pierre résulte de données de Chamalières.



Les résultats correspondent à la moyenne des 4 mois pour les prélèvements souterrains sinon pour les autres cela correspond au mois de septembre.

M. LIVET poursuit ensuite en expliquant les disparités observées pour les débits spécifiques. En effet, le rapport entre bassin granitique et volcanique, montre que les tailles estimées des bassins versants ne sont pas toujours justes. Ainsi, la taille des bassins d'Argnat et de Louchadière a été surestimée et celle de la Tiretaine sous-estimée.

Concernant le bilan hydrologique global, on obtient un total de 3768 l/s.

M. LIVET propose pour la mise en place d'un réseau de suivi de créer un observatoire, sur le bassin de Volvic et de la Veyre et Chez Pierre vers Montmeyre. Un point de suivi ponctuel pourra être réalisé pour le bassin de Côme Louchadière.

M. PATURET demande s'il y a un lien entre la qualité de l'eau de la Chaîne des Puys et la quantité.

M. LIVET indique que l'étude portait uniquement sur la quantité.

Mme MICHALLAND demande si ces résultats ont été comparés avec ceux obtenus en 1999 sur la façade est.

M. LIVET répond que la comparaison a bien été faite et qu'il existe certains contrastes.

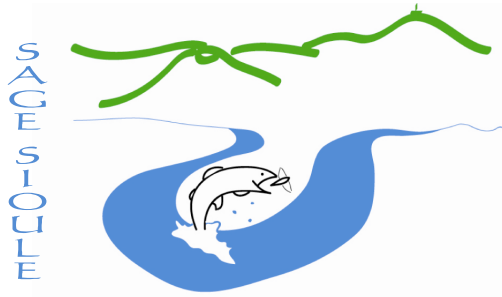
2. Présentation de l'étude sur les débits minima biologiques par ECOGEA

M. LAGARRIGUE explique que son étude porte sur la détermination des débits minima. Il note que la gestion en ressource en eau est de plus en plus sollicitée, il semble nécessaire de connaître le niveau d'exploitation tout en préservant l'existant.

Pour le DMB (débit minimum biologique), il explique qu'il faut tenir compte de la vie et de la reproduction piscicole.

10 cours d'eau ont été étudiés, le choix des stations a été fait par les animateurs des SAGE et la fédération de pêche (donnée pêche uniquement sur le SAGE Allier-Aval).

L'espèce cible choisie est la truite.



Les mesures ont été réalisées en juillet 2008 avec la méthode EHVA et de juillet à décembre 2008 avec la méthode Estimhab.

Le stade limitant retenu pour l'étude est la truite adulte (c'est le stade le plus impacté par des débits faibles des cours d'eau).

Dans leur état actuel, l'ensemble des cours d'eau étudiés (hormis le Ceysnat) possède déjà de faibles surfaces d'habitat favorable aux truites adultes. De plus, les cours d'eau extrêmement sensibles à toute réduction débit.

L'étiage constitue donc la période limitante pour les populations de truites adultes (période de l'année où les surfaces d'habitats favorables sont les plus faibles et ceci durant plusieurs semaines) et toute aggravation de ces étiages aura des conséquences importantes et immédiates sur les populations de truites, et notamment les truites adultes dont les populations s'ajusteront à la nouvelle capacité d'accueil du cours d'eau.

Il est proposé que compte-tenu :

- de la sensibilité importante des cours d'eau étudiés dans leur état actuel aux réductions de débit
- des particularités de leur régime hydrologique, notamment des débits d'étiage M/10
- des différents critères utilisés, du point de vue de l'équilibre de l'écosystème aquatique,

De proposer un DMB à 2 niveaux (à l'image des DOE et DCR du SDAGE) avec un débit d'alerte équivalent au QMNA5 (débit d'étiage caractéristique du cours d'eau), entraînant notamment des restrictions sur les usages autres qu'AEP, et un débit de crise équivalent au minimum à 75% du QMNA5.

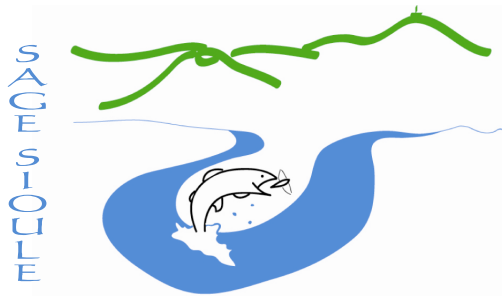
Melle FOURMARIER indique que malgré la grande quantité d'eau dans le grand réservoir, très peu est relâchée dans les cours d'eau.

M. LAGARRIGUE indique que la truite est très sensible à l'étiage.

M. LIVET précise qu'à son sens, il n'y a pas de réel étiage sur les cours d'eau de la Chaîne des Puys.

M. LENNE indique que par exemple sur la Veyre il y a des variations de débit important.

M. DESMOLLES rajoute que les problèmes proviennent également de la profondeur des cours d'eau.



M. PICQ précise que le DMB est une modélisation biologique raccrochée aux conditions physiques du lit.

M. DESMOLLES rappelle que cette étude va servir à définir les prélèvements que l'on pourra réaliser à l'avenir.

Melle FOURMARIER indique que ce sera à chacune des CLE respectives de décider des suites à donner à ces études.

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée, Melle FOURMARIER et M. AMOR lèvent la séance à 15h30.